

Du 29 mars 2019



Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Présent.e.s : Tony BERNARD, Abdelhraman MEFTAH, Michel GONIN, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Christiane SAMSON, Serge PERCHE, Bernard GARCIA, Pierre ROZE, Daniel BERTHUCAT Jean-Pierre DUBOST, Martine MUNOZ, Marie-Noëlle BONNARD

Absents excusés : Claude NOWOTNY, Jean-François DELAIRE, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Bernard LORTON

Maires présent.e.s : Daniel LAFAY, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI

1-POINT D'ETAPE SUR L'AUTORISATION PREALABLE A LA MISE EN LOCATION (I)

Christiane SAMSON explique qu'il s'agit d'un outil coercitif contre les marchands de sommeil. Il est rappelé le caractère expérimental sur 3 communes. Le dispositif est bien perçu par les professionnels.

Il est proposé par la commission de poursuivre le processus expérimental sur toute l'année à budget constant jusqu'à fin 2019 avant de réfléchir à étendre.

Marie-Noëlle BONNARD souhaite attendre la fin de l'expérimentation.

RIS, CHABRELOCHE, LA MONNERIE et SAINT AGATHE expriment leur intérêt dans le cas d'une extension.

2- PROLONGEMENT DU SLIME POUR L'ANNEE 2019, VOIRE 2020 (D)

Il est rappelé que le Conseil Communautaire, réuni le 12 juillet 2018, a décidé d'expérimenter le dispositif Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME), de septembre à décembre 2018, sur l'ensemble de son territoire.

Ce dispositif consiste à repérer les ménages modestes et très modestes - selon les critères de ressources de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) - en situation de précarité énergétique, puis à effectuer des visites à leur domicile afin de :

- les conseiller sur les usages et les comportements quotidiens leur permettant de faire des économies d'énergie ;
- leur installer au besoin de petits équipements pour améliorer le confort de leur logement ;

- les orienter vers les acteurs adéquats si la situation le nécessite : opérateurs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) ou des Programmes d'Intérêt Général (PIG), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Compagnons Bâisseurs Auvergne (CBAu).

Les prestations de visite, de sensibilisation aux bonnes pratiques et de pose de petits équipements ont été confiées à Actypôles, association de Thiers.

En amont, le repérage des ménages a été effectué par les travailleurs sociaux du territoire : Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Maison des solidarités, Caisse d'Allocations Familiales...

Il n'y a donc eu aucune communication grand public sur le dispositif SLIME.

Chaque dossier a été examiné par un Comité Précarité énergétique composé des mêmes acteurs que les Comités Techniques et Sociaux (CTS) de l'Opah-RU et des PIG, afin de définir les préconisations : conseil sur les gestes quotidiens, installation de petits équipements, orientation vers les acteurs adéquats.

Bilan de l'expérimentation de 2018 :

L'expérimentation avait pour but d'accompagner 30 ménages ; elle en a finalement concerné 8, à savoir 6 à Courpière, un à La Monnerie-le-Montel et un à Paslières.

Parmi ces 8 ménages, 2 sont propriétaires occupants, 4 locataires du parc privé et 2 locataires du parc public communal et social.

Le décalage entre le nombre de dossiers prévu et celui réalisé s'explique notamment :

- par la trop courte durée de l'expérimentation ;
- par la difficulté pour les assistantes sociales du département de prendre pleinement possession du dispositif en pleine période de réorganisation de la Circonscription d'action médico-sociale de Thiers en Maison des Solidarités.

Avis de la Commission Aménagement, habitat, urbanisme du 07/02/2019 :

Vu le peu de recul qu'a pour le moment la CCTDM sur le dispositif, la Commission réunie le 7 février dernier propose au Bureau Communautaire :

- de poursuivre le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) pour une durée d'un an minimum, éventuellement reconductible après évaluation ;
- de réfléchir à la mise en place d'un outil d'évaluation du service rendu aux ménages associant les assistantes sociales du territoire.

Il est proposé au Bureau communautaire de :

- **Poursuivre** la mise en œuvre du SLIME sur 2019 et 2020 avec comme objectif l'accompagnement de 30 ménages/an minimum, avec la réalisation d'une évaluation intermédiaire début 2020 ;
- **Solliciter** à nouveau Actypôles Thiers, pour un montant total de prestation (visites + pose de petits équipements) estimé 13 000 €/an ;
- **Solliciter** le soutien du Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables (CLER)-Réseau pour la transition énergétique, une association française agréée pour la protection de l'environnement, qui valorisera au nom de la Communauté de Communes les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) induits à hauteur d'au moins 380 €/ménage accompagné - soit 11 400 €/an.

3- PISCINE COMMUNALE DE THIERS (I)

Abdelhraman MEFTAH propose un point sur la piscine de Thiers.

La piscine est actuellement fermée et les dernières études évaluent un coût de réparation à hauteur de 1,5 million.

La piscine va demeurer fermée.

4- INFORMATION SUR LE DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE (I)

(Annexe : dossier de presse pour la présentation de l'initiative « Territoires d'industrie », le document de synthèse : « Foire aux questions »).

Rappel du contexte

Annoncée lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 par le Premier Ministre, cette initiative s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. Avec une approche nouvelle qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, l'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...), les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour répondre à ces besoins.

La démarche se concrétisera par la formalisation d'un projet de Territoire d'industrie, centré sur les enjeux d'attractivité du territoire (accueil des populations et des acteurs économiques) et des métiers de l'industrie, des enjeux de formation et de développement des compétences, l'existence et l'accessibilité des infrastructures (transport, numérique, foncier...), les services publics, l'innovation et la croissance des entreprises ou encore la simplification administrative.

3 principes directeurs :

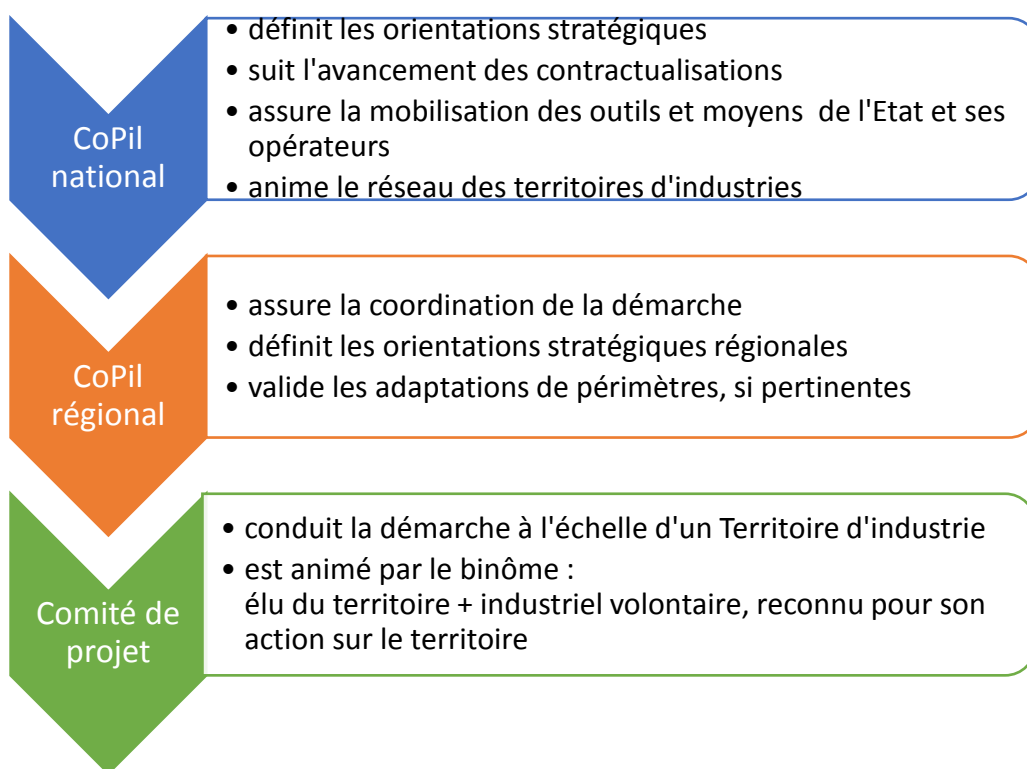
- 1^{er} principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur 124 territoires à forts enjeux industriels dont le « Territoire d'industrie Thiers-Issoire » réunissant les intercommunalités de Brioude, Auzon, Issoire, Lezoux, Thiers, Ambert et Montbrison. Il y aurait un redécoupage du périmètre initial, avec un Territoire d'industrie constitué par les intercommunalités de Thiers, Ambert et Lezoux.
- 2^{ème} principe : gestion décentralisée. Les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'intercommunalité, avec un pilotage au niveau de chaque Région.
- 3^{ème} principe : concentration et priorisation des moyens pour un effet levier. Ces moyens sont à la fois financiers, administratifs, techniques et humains. La valeur ajoutée des engagements pris par l'Etat repose sur le fait que ces outils soient mieux connus des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets par les Territoires d'industrie.

Mise en œuvre de cette initiative décentralisée en 3 phases :

- Phase de lancement (janvier 2019) : mise en place de la gouvernance, élaboration d'un guide méthodologique et préparation de la phase pilote, partage d'un socle commun d'informations et de concepts.

- Phase pilote (février 2019) : préparation de 10 à 30 contractualisations pilotes. Annonce lors du Conseil national de l'industrie du 5 mars.
 - Phase de déploiement (mi-mars - juin 2019) : contractualisation avec l'ensemble des Territoires d'industrie en profitant des retours d'expérience de la phase pilote.
- Le contrat Territoire d'industrie est signé par les porteurs du projet de territoire représentés par les présidents des intercommunalités, les acteurs industriels impliqués dans le projet, le représentant de l'Etat, le président du Conseil Régional, les opérateurs et tout autre partenaire public ou privé mobilisant des moyens dans le cadre de cette contractualisation.

Gouvernance



Au niveau territorial, des binômes élus-industriels, représentant leur Territoire d'industrie et mobilisés dans le cadre d'une instance locale de pilotage et de suivi du projet, doivent être désignés. Le binôme élu-industriel a la charge d'identifier les enjeux prioritaires et d'identifier des projets développement industriel du territoire.

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- **Désigner** le Président ou son représentant pour assurer le pilotage pour l'intercommunalité du dispositif Territoire d'industrie.

5- ZAE DE MATUSSIÈRE : PLAN D'ADRESSAGE DE LA ZONE (D)

(Annexe : Plan de la ZAE de Matussière)

Dans le cadre du déploiement (et de la commercialisation) de la fibre à Matussière, il est nécessaire de définir le plan d'adressage de la zone et de procéder à la dénomination des rues.

La zone de Matussière a été livrée en 2002. Un nouveau découpage est proposé, avec une voie piétonne.

Il est demandé au Bureau Communautaire de :

- **Procéder** à la dénomination de 3 rues

Décision du Bureau Communautaire :

A vérifier : le Conseil Municipal de la Ville de Thiers va définir le nom des rues par délibération. A priori, il n'y a pas nécessité d'une délibération du Conseil Communautaire.

6- REDEVANCE SPECIALE (D)

(Annexe : tableau des montants prévisionnels de la Redevance spéciale 2019).

Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés et financées par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) peuvent instaurer une Redevance spéciale, afin de financer la collecte et le traitement de déchets non-ménagers pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

A ce titre, avant fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes Entre Allier et Bois noirs, de la Montagne thiernoise, du Pays de Courpière et Thiers Communauté, ces quatre collectivités avaient instauré la Redevance spéciale, mais selon des modalités et des tarifs différents.

Depuis la fusion, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne poursuit un objectif d'harmonisation de l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et déchets assimilés. A cet effet, le Conseil Communautaire du 08 novembre 2018 a approuvé l'uniformisation des modalités d'application de la Redevance spéciale.

Le tableau joint détaille la traduction des modalités votées en Conseil.

Il est demandé au Bureau Communautaire de :

- **Se positionner** sur les modalités de Redevance spéciale à appliquer. Olivier CHAMBON fait état de la réflexion, qui vise, dès l'année 2019, à augmenter la participation des communes. Il est proposé dans un premier temps d'adresser à chaque commune l'état des bacs recensés et des calculs proposés à l'heure actuelle.

Décision du Bureau Communautaire :

Il est proposé d'affiner l'analyse et de ne pas proposer cela au Conseil Communautaire du 11 avril 2019.

Une recette étant cependant prévue au Budget Primitif (BP) de Thiers Dore et Montagne (TDM).

7- SUIVI DE LA SOLLICITATION DE LA SOCIETE GREEN PLASTIQUE SOLUTIONS (D)

(Annexe : courrier de demande de la société et plan de la ZAE de Racine)

La société Green Plastique Solutions est située Zone d'activités de Racine à Palladuc. Cette entreprise fabrique des pièces plastiques injectées sous atmosphère contrôlée (salle blanche), principalement destinées aux marchés médicaux.

Le démarrage en production s'est opéré début 2018 dans les locaux de la société Massacrier, qui appartient aux mêmes dirigeants, avec dès la première année, l'embauche de 4 personnes.

Suite aux contraintes imposées pour cette nouvelle structure, il lui est nécessaire de disposer d'un second accès indépendant. Pour cela, le dirigeant de la société sollicite l'aménagement par la collectivité, sur l'emprise du chemin communal mitoyen qui dispose d'une forte pente (environ 11 %), d'une voirie d'environ 4 m de large sur 70 m de long qui viendrait desservir exclusivement l'entreprise.

Après demande d'un devis auprès d'une entreprise de BTP, le coût des travaux (hors frais de maîtrise d'œuvre) est estimé à 40 000 € TTC.

Suite à une nouvelle rencontre avec le dirigeant de l'entreprise, il est proposé que la participation de la collectivité se traduise par une cession à un prix modique du foncier concerné par le projet de voie d'accès à l'entreprise.

Il est demandé au Bureau Communautaire de :

- **Se positionner** sur la demande de la société Green Plastique Solutions concernant le projet d'aménagement d'une seconde voirie d'accès à l'entreprise. Serge PERCHE évoque le risque de proposer cette voie dans le domaine intercommunal car la Communauté de Communes sera contrainte de réaliser le déneigement.

Décision du Bureau Communautaire : La proposition qui sera faite serait de céder la voie gracieusement ou à prix modique et l'entreprise réalisera elle-même les aménagements.

Le chemin étant à l'heure actuelle dans le domaine communal de Palladuc, il s'agit d'une information.

8- PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES (D)

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (TDM) a reçu une demande d'adhésion des Communes Forestières.

Aujourd'hui, TDM travaille avec les Communes Forestières sur la mise en place du mode opératoire : dispositif dont l'objectif est d'établir un ensemble de bonnes pratiques afin de

permettre de prévenir d'éventuels dégâts ou conflits d'usages des voiries forestières, tout en communiquant positivement sur les métiers du bois et de la forêt.

Cette démarche, constituée d'échanges et de discussions, est animée par les Communes Forestières, l'interprofession Auvergne Promobois et le Parc Livradois-Forez.

Le montant de l'adhésion est de 1 500 € pour les EPCI qui mettent en place un programme d'actions territorial en lien avec la forêt et le bois, tel que le mode opératoire, + 25 € par commune membre, soit pour TDM un montant de **2 200 €**.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'adhérer** à l'association des communes forestières

Décision du Bureau Communautaire : Selon le principe de neutralité budgétaire, il est proposé l'adhésion par Thiers Dore et Montagne (TDM) avec « clectage » sur la totalité de la somme.

9- EDITION DES TOPOGUIDES RANDONNEES (D)

Avant la fusion, chaque Communauté de Communes disposait de son propre topoguide « randonnée ». Ils sont donc actuellement au nombre de quatre :

- Randonnée entre Allier et Bois-Noirs
- Randonnée en Pays de Courpière
- Randonnée en Montagne Thiernoise
- Randonnée en Pays de Thiers

Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une édition en 2016 : Pays de Courpière (réédition) et Entre Allier et bois Noirs (création). Ils comportent tous entre 12 et 20 sentiers balisés (1 à 2 sentiers par commune). Ces sentiers sont entretenus par des bénévoles de Randonnées en Livradois-Forez (RELF) et les communes. Certains sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire de Petites Randonnées (PDIPR).

Ces topoguides représentent un axe important de la valorisation du territoire de Thiers Dore et Montagne et de ses Communes où le patrimoine vernaculaire est mis en avant. Ils s'inscrivent tous dans la ligne de la charte graphique du Parc Naturel Régional Livradois-Forez qui finançait jusqu'alors leur édition à hauteur de 500 €.

Ils sont vendus par la Boutique du Lac, les bureaux d'information touristiques de la Maison du Tourisme et des librairies ou magasins spécialisés (magasins de sport) au travers d'une convention signée avec la Maison du Tourisme qui prévoit qu'un pourcentage des ventes soit acquis au revendeur. Leur prix de vente public est fixé à 6 € depuis le 1^{er} Avril 2018.

Topoguide Pays de Courpière – 1000 ex. coût initial : 4 360,30 € en 2016		Topoguide Montagne Thiernoise – 1000 ex. Coût initial : 4445 €		Topoguide EABN – 1000 ex. Coût initial 2016 : 4 803,3		Topoguide Thiers Co 1 500 ex. coût initial : 12 094,45	
topoguides distribués depuis 01/01/2017	recettes depuis 01/01/2017	topoguides distribués depuis 01/01/2017	recettes depuis 01/01/2017	topoguides distribués depuis 01/01/2017	recettes depuis 01/01/2017	topoguides distribués depuis 01/01/2017	recettes depuis 01/01/2017
464	1 502,50 €	301	947,50 €	399	1 223,00 €	306	974,50 €
Reste : 536		Reste : 0		Reste : 341		Reste : 0	

Deux topoguides arrivent à épuisement des stocks et sont proposés à la réédition :

- Topoguide en Pays de Thiers – 1000 exemplaires
- Topoguide de la Montagne Thiernoise – 1000 exemplaires

Il est intéressant de pouvoir disposer de plusieurs topoguides sur le territoire, qui mettent en avant différents secteurs de Thiers Dore et Montagne.

Par ailleurs, la charte graphique évolue et une charte spécifique dédiée au tourisme a été mis en place par la Maison du Tourisme sous un système de code de marque. Tous les partenaires et prestataires touristiques sont invités à l'utiliser afin de créer une appartenance territoriale au Livradois-Forez et ainsi démultiplier les vecteurs de communication de ce territoire. La Maison du Tourisme travaille actuellement à décliner ce code de marque pour l'édition des topoguides.



Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- **Valider** la réédition de ces 2 topoguides en respectant leur forme actuelle ;
- **Valider** l'usage du code de marque développé par la Maison du Tourisme.

Décision du Bureau Communautaire :

Accord pour la réédition de topoguides, mis en forme selon la nouvelle charte.

10- QUESTIONS DIVERSES

- **PROJET DE SIGNALÉTIQUE (I)**

Le projet de signalétique est constitué de :

- La création d'une Signalisation d'Information Locale (SIL) sur l'ex Communauté de Communes du Pays de Courpière (10 Communes) ;
- La création de signalétique sur le site du Lac d'Aubusson ;

- La réfection de la signalétique de zone d'activités économique (Lagat, Lachamp à Courpière et l'Ache à Puy-Guillaume) ;
- La réfection de la signalétique économique de la Commune de Saint-Rémy-sur-Durolle ;
- L'installation d'un panneau lumineux sur la Commune de La-Monnerie-le-Montel.

Etat d'avancement :

Communes / sites	Panneaux posés	Commentaire
Aubusson d'Auvergne	✓	
Augerolles	✓	
Courpière	en cours	Devis validé - pose fin mars
La-Monnerie-le-Montel	en cours	Cf. ci-dessous
La Renaudie	✓	
Néronde-sur-Dore	✓	
Olmét	✓	
Saint-Flour l'étang	✓	
Saint-Rémy-sur-Durolle	en cours	Etude réalisée en interne – contenu des lames validé par les entreprises, en attente de 3 derniers avis avant réalisation du devis (fin mars)
Sauviat	✓	
Sermentizon	✓	
Vollore-Ville	✓	
Lac d'Aubusson d'Auvergne	✓	
ZAE Courpière	en cours	Maquettage en cours par le service communication de TDM – transmission à Signaux Girod (fin Mars)
ZAE Puy-Guillaume	en cours	Maquettage en cours par le service communication de TDM– transmission à Signaux Girod (fin Mars)

2018

Avril : Réunion de lancement avec les partenaires et l'entreprise.

Mai – Août : Dernières vérifications des premiers projets sur chacune des Communes avec les maires et les conseillers municipaux, correction des maquettes et des devis.

Septembre : Validation des premiers devis : Aubusson d'Auvergne, La Renaudie, Néronde sur Dore, Olmet – Démarrage des chantiers dans la foulée.

Octobre – Novembre : Validation des devis pour les Communes de : Saint-Flour, Sauviat, Vollore-Ville avec le même travail préalable : vérification des maquettes et validation par le Maire et/ou les conseillers municipaux, corrections des devis.

Demande d'autorisation au Département pour l'implantation du panneau lumineux.

Décembre : Validation du devis pour la Commune d'Augerolles. Démarrage de l'étude d'implantation pour la Commune de Saint-Rémy sur Durolle (réalisée en interne). Début du maquettage des RIS des 3 zones d'activités par le service Communication de Thiers Dore et Montagne.

2019

Janvier : Validation du devis pour le site du Lac d'Aubusson d'Auvergne.

Poursuite du travail sur Saint Rémy sur Durolle et sur les RIS des zones d'activités.

Dépôt du dossier préalable à l'implantation d'un panneau lumineux en Préfecture.

Février : Poursuite du travail sur Saint Rémy sur Durolle et sur les RIS des 3 zones d'activités par le service Communication de Thiers Dore et Montagne.

Consultation pour l'obtention de deux devis complémentaires pour le panneau lumineux.

Mars : Validation du devis pour la Commune de Courpière

Concernant le panneau lumineux à La Monnerie-le-Montel :

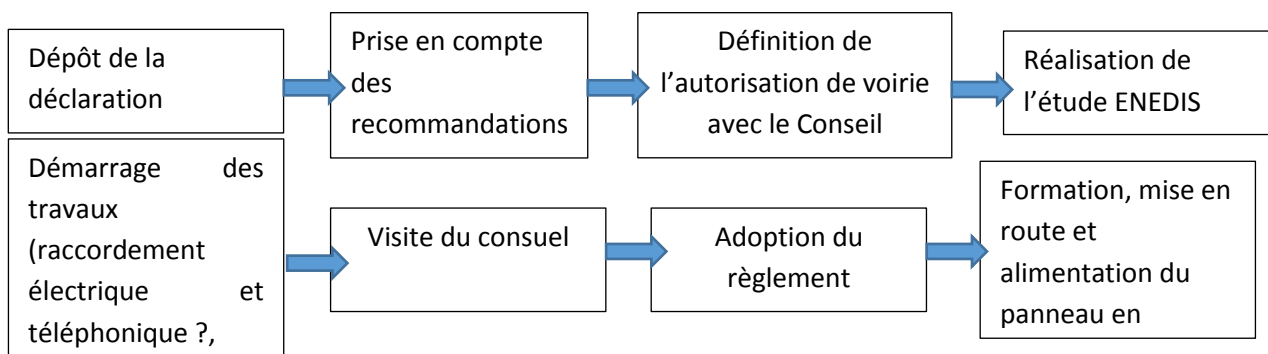
Considéré au même titre qu'un panneau publicitaire, les panneaux lumineux sont soumis à différentes réglementations, régies par le Code de la Route et de l'Environnement.

En l'absence de Règlement Local de Publicité (RLP), la déclaration préalable doit être réalisée auprès de la Préfecture détentrice de l'autorité de police.

L'objet de la déclaration préalable est d'informer l'autorité de police qu'un dispositif publicitaire va être implanté. Autrement dit, l'autorité de police ne peut pas s'opposer à cette installation. Il n'y a donc pas d'instruction de la déclaration. Néanmoins, si, au vu des informations figurant dans la déclaration, il apparaît que le projet n'est pas conforme au Code de l'Environnement et, le cas échéant, au RLP, l'autorité de police attire l'attention de l'exploitant des risques qu'il encourt en matière de sanctions.

L'implantation souhaitée (sortie d'autoroute, rond-point, milieu rural...) n'est pas sans poser questions. Il est donc prudent d'attendre le retour des services de l'Etat pour connaître leurs recommandations avant de déposer le dossier pour faire réaliser l'étude d'implantation par ENEDIS.

De même, le Code général de la propriété des personnes publiques impose une autorisation préalable appelée autorisation de voirie (concession ou permission) pour toute implantation sur le domaine public. Par conséquent, l'installation d'un dispositif publicitaire sur une dépendance du domaine public nécessitera une autorisation de voirie délivrée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.



AUTRES QUESTIONS DIVERSES :

- Thiers Dore et Montagne (TDM) est sollicité par une association Solidarité Paysans en Auvergne.

Une subvention de 4500 euros est demandée.

Décision du Bureau Communautaire :

L'objet relève plutôt du domaine communal.

- Courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant une subvention pour l'extension des ouvertures des bibliothèques. Information transmise à la Ville de Thiers.
- Calcul des sièges de la future assemblée

Décision du Bureau Communautaire :

Le choix est de rester au calcul de « droit commun ».

- Association Toi et toit dont l'objet est lié aux panneaux photovoltaïques.

Décision du Bureau Communautaire :

Demande d'aide accordée de 1 000€